



DEMANDE DE DEROGATION

DE SECTEUR SCOLAIRE 2026-2027

La demande de dérogation scolaire est à renouveler pour chaque rentrée scolaire.
Validation obligatoire par les 2 communes dans le cas d'une demande hors Commune.

Tout dossier incomplet sera refusé.
Date limite de dépôt du dossier : 31 mars 2026

☐ Première demande

☐ Renouvellement

Ville et groupe scolaire souhaités :

Classe maternelle : Classe primaire :

Parents

Nom et prénom de monsieur :

Nom et prénom de madame :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Attention, il faudra obligatoirement joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Etablissement fréquenté en 2025-2026 :

Classe fréquentée en 2025-2026 :

L'enfant a-t-il bénéficié d'une dérogation pour l'année scolaire 2025-2026 ?

☐ Oui

☐ Non

Autres enfants de la famille scolarisés

Nom	Prénom	Etablissement	Classe
.....			
.....			
.....			

Motif de la demande

- ☐ Frère ou Sœur déjà scolarisé (e) sur la Commune,
☐ Garde par les grands-parents (fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois et copie des pièces)
☐ Garde par une assistante maternelle (fournir obligatoirement la copie du contrat)
☐ Personnel Communal - Enseignant
☐ Autres cas à préciser :

Lettre de motivation à joindre obligatoirement

L'intéressé certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la présente fiche.

Date : Signature des parents :

Date de dépôt du dossier au Guichet Unique : Signature :

Avis du Maire de la Commune de Résidence

- ☐ Avis favorable sous réserve de gratuité réciproque.
☐ Avis favorable avec participation aux frais de fonctionnement selon le barème de l'Union des Maires du Val d'Oise.
☐ Avis défavorable.

Fait à Groslay Date : Signature :

Avis du Maire de la Commune d'Accueil

- ☐ Avis favorable sous réserve de gratuité réciproque
☐ Avis favorable avec participation aux frais de fonctionnement selon le barème de l'Union des Maires du Val d'Oise.
☐ Avis défavorable

Fait à : Date : Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la mairie de Groslay afin de gérer les inscriptions à l'école. Elles sont collectées par le service du guichet unique, sont destinées à ce service. Elles sont conservées pendant cinq ans.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.